Ce que Villepin a dit aux juges alors que s'achève l'enquête sur l'affaire Clearstream

By François Bonnet
Published: 20/02/2008 - 16:53

Auteur: Fabrice Lhomme

Dominique de Villepin s'est expliqué une dernière fois, le 31 janvier, devant les juges Jean-Marie d'Huy et Henri Pons, qui s'apprêtent à clore l'affaire Clearstream. A travers les réponses de l'ancien premier ministre perce l'agacement d'un homme qui continue de clamer qu'il n'est pas impliqué dans la manipulation d'Etat mise au jour par l'enquête.

L'affaire Clearstream touche à sa fin. Au terme de trois ans et demi de procédure, les juges parisiens Jean-Marie d'Huy et Henri Pons s'apprêtent à clôturer la plus célèbre affaire de dénonciation calomnieuse jamais instruite. Dans les jours qui viennent, les policiers de la division nationale des investigations financières (DNIF) vont remettre aux deux magistrats leur dernière commission rogatoire. Les juges devraient, dans la foulée, notifier aux parties l'article 175 du code de procédure pénale qui marque le terme d'une instruction.

L'enquête s'est rapidement focalisée sur le rôle de Dominique de Villepin, soupçonné d'avoir incité en 2004 son ami Jean-Louis Gergorin, le fameux "corbeau", à transmettre au juge Renaud Van Ruymbeke des listings trafiqués provenant de la chambre de compensation Clearstream, dans le but de mettre en cause des personnalités -au premier rang desquelles Nicolas Sarkozy. Pour la justice, il ne fait guère de doute que ces listings, initialement détenus par un auditeur du cabinet Arthur Andersen, Florian Bourges, puis récupérés par l'ancien journaliste Denis Robert, avaient ensuite été trafiqués par l'informaticien Imad Lahoud.

Poursuivi depuis juillet 2007 pour "*complicité de dénonciation calomnieuse*", "*complicité d'usage de faux*" et "*recel d'abus de confiance et recel de vol*", Dominique de Villepin, qui conteste les faits qui lui sont reprochés, a eu une dernière occasion de défendre son point de vue au cours d'une ultime audition, organisée le 31 janvier au pôle financier. M. de Villepin a d'abord dû se réexpliquer sur la fréquence de ses rendez-vous avec Jean-Louis Gergorin au printemps 2004, au moment où les listings avaient été envoyés -anonymement- par ce dernier à Renaud Van Ruymbeke. Les juges l'ont fait réagir aux témoignages de plusieurs agents de sécurité affectés à l'époque aux déplacements de M. Gergorin - alors numéro 2 d'EADS - qui ont confirmé que celui qu'ils étaient chargés de protéger se rendait fréquemment place Beauvau (M. de Villepin était alors ministre de l'intérieur). M. Gergorin a lui-même précisé aux juges que ses déplacements au ministère de l'intérieur durant cette période correspondaient à des rendez-vous avec M. de Villepin, consacrés pour l'essentiel aux fichiers

Clearstream.

Rencontres répétées au ministère

Plutôt que de témoignages, "*tout au plus s'agit-il de rumeurs concordantes*", a répliqué Dominique de Villepin, qui a rappelé avoir "*rencontré Jean-Louis Gergorin place Beauvau à deux ou trois reprises dans la période du mois de mai ou juin* (2004)*, dans le bureau de l'un de mes collaborateurs, Bruno Le Maire. J'avais en effet décidé la création d'un certain nombre de chantiers, dont un chantier consacré à une base de données sur le terrorisme, à la suite de l'attentat de Madrid de mars 2004, et M. Gergorin a été, comme expert stratégique, sollicité pour apporter son concours. Que dans l'entourage de M. Gergorin on ait pu, à partir de ces rencontres, spéculer au point de faire accroire que j'ai pu le rencontrer trois fois par semaine, nous sommes bien dans l'ordre de la rumeur*".

Et Dominique de Villepin de préciser : "*Il est difficile d'imaginer, si j'avais la moindre chose à me reprocher dans le dossier qui nous concerne, que j'aurais reçu trois fois par semaine M. Gergorin* (...) *L'accès au ministère de l'intérieur est un accès public, ouvert au public, visible par tout le monde et l'on ne saurait avoir de rencontres cachées ou à cacher dans ce contexte place Beauvau*". M. de Villepin le maintient : "*Je n'ai, à aucun moment, depuis le 9 janvier* (2004), *évoqué l'affaire Clearstream avec l'intéressé* ".

C'est ce 9 janvier 2004 que, en présence de Jean-Louis Gergorin, le ministre de l'intérieur, avait demandé au général Philippe Rondot de mener sa propre enquête sur les listings Clearstream. Pourtant, dans une récente audition, Jean-Louis Gergorin a indiqué avoir envoyé régulièrement à M. de Villepin des "*plis*" dans lesquels il lui "*rendait compte très brièvement de ce* (qu'il pouvait) *savoir des développements de l'enquête Van Ruymbeke* ".

FOG, « l'ami proche »

Plus étonnant, l'ex-premier ministre a été questionné sur un article de Franz-Olivier Giesbert dans les colonnes de son journal, *Le Point*, en date du 4 mai 2006. A propos de DDV, FOG écrivait : " *Peut-il certifier qu'il n'a jamais dit à l'auteur de ces lignes, ni à personne, à la mi-juillet 2004, alors même que le bidonnage était établi : "Sarkozy, c'est fini. Si les journaux font leur travail, il ne survivra pas à cette affaire-là"?* " Interrogé comme témoin, M. Giesbert a confirmé : "*Oui, il m'a tenu ces propos, dans la deuxième quinzaine de juillet 2004, je ne peux être plus précis. Il s'agissait d'une rencontre au ministère de l'intérieur, place Beauvau, à son initiative*".

M de Villepin, qui a indiqué aux juges qu' "*à l'époque, Franz-Olivier Giesbert était un ami proche*", a assuré : "*La phrase que vous citez ne correspond pas à la teneur de nos entretiens et j'ai déjà eu à l'époque l'occasion de dire, lors de la sortie de son livre sur "La Tragédie du Président", que nombre des citations qu'il avait reprises étaient tronquées ou déformées. La phrase évoquée fait référence à une analyse politique et psychologique concernant Nicolas Sarkozy, tout à fait indépendante de*

l'affaire Clearstream que je n'ai pas abordée avec Franz-Olivier Giesbert, en dépit de ses sollicitations".

M. de Villepin a par ailleurs été de nouveau questionné sur d'éventuelles interventions qu'il aurait effectuées en faveur d'Imad Lahoud, notamment en 2005. A en croire des interceptions de conversations téléphoniques entre Imad Lahoud et son épouse, M. de Villepin, alors ministre de l'intérieur, aurait, le 29 avril 2005, téléphoné au ministre de la réforme de l'Etat, Eric Woerth, pour l'informer de perquisitions effectuées la veille. Ces opérations visaient notamment le domicile d'Imad Lahoud, dont la femme était à l'époque conseillère auprès de M. Woerth. "*Je ne suis jamais intervenu auprès de M. Woerth!*", s'est emporté M. de Villepin, pour qui "*tous ces éléments montrent bien à quel point un homme politique est vulnérable quant à l'utilisation de son nom et de son image*".

Le cake et le fruit confit

Une autre conversation a été interceptée le même jour par les enquêteurs, cette fois entre Mme Lahoud et un haut responsable d'EADS, ce dernier affirmant notamment : "*On a fait l'intervention auprès de l'Elysée* (...) *Ils sont tous prévenus*". Réplique de DDV : "*Que dans un dossier financier ou industriel, on puisse espérer le miracle d'une intervention supérieure élyséenne, c'est évidemment un espoir que peuvent nourrir tous ceux qui se retrouvent confrontés à un tel tracas*". Et d'ajouter, dans une de ces formules imagées dont il a le secret : "*Mais que le nom de l'Elysée soit cité, cela ne me surprend pas car c'est à l'image de tout ce dossier qui, tel un mauvais fruit confit, à défaut de descendre dans le cake remonte. Vous me permettrez de me citer, à travers un ouvrage récent qui sort aujourd'hui, "la limaille de fer est toujours attirée par l'aimant". La force de l'obsession politique dans notre pays fait qu'elle exerce un pouvoir d'attraction dans toutes les sphères médiatique, économique, financière et je ne voudrais pas le croire, judiciaire*".

Dominique de Villepin a aussi été interrogé sur huit fiches manuscrites découvertes lors d'une perquisition à son domicile. L'une d'elles a retenu l'attention des juges :

"*NS visé par déduction*
et c'est pour N/S que l'on sait
qu'il croit visé

Paul de Nagy
St Bocsa

--Parquet 13 juillet / RVR 23 août ".

M. de Villepin a accepté de jouer les traducteurs : "*La mention est "Nicolas Sarkozy visé par déduction et c'est par Nicolas Sarkozy que l'on sait qu'il serait visé". J'évoque là la situation dans laquelle le gouvernement, le président et moi-même nous sommes retrouvés au début du mois de juillet 2004, apprenant par l'article du 'Point' que les listings Clearstream comportaient la mention Paul de Nagy et Stéphane Bocsa et ignorant de qui il pouvait s'agir. Dans un premier temps, les services de renseignement avaient pensé qu'il pouvait s'agir du père de Nicolas Sarkozy* (dont le patronyme complet est Nicolas, Paul, Stéphane Sarközy de Nagy-Bocsa)*. C'est ainsi que Jean-Pierre Raffarin avait convoqué et informé Nicolas Sarkozy au début du mois, avant que Nicolas Sarkozy n'en parle à son père et ne considère que ce n'était pas son père qui était visé mais lui-même. C'est donc par déduction que nous avons appris que Nicolas Sarkozy aurait pu être visé dans ce dossier*".

Un fantôme japonais

Enfin, l'ancien hôte de Matignon à dû s'expliquer sur trois fiches manuscrites à l'en-tête de la présidence de la République, également saisies chez lui. "*Ces trois fiches manuscrites ont trait à des entretiens de la fin 2001 entre le premier ministre Lionel Jospin et Jacques Chirac concernant l'affaire dite de la DGSE*", a indiqué M. de Villepin. Une allusion aux vives tensions apparues à cette époque à la tête de l'exécutif, le chef de l'Etat soupçonnant son premier ministre d'avoir fait enquêter les services secrets sur un compte secret qu'il aurait détenu au Japon -compte qui nourrit toujours la rumeur mais dont la réalité n'a jamais été établie.

En conclusion de cette dernière audition, Dominique de Villepin a répété une nouvelle fois n'avoir "*jamais donné d'instructions à Jean-Louis Gergorin*" de transmettre les listes au juge Van Ruymbeke et n'avoir "*jamais eu communication de ces listings Clearstream*". Une fois le dossier des juges clôturé, il reviendra au parquet de Paris d'en faire la synthèse puis de prendre ses réquisitions. Si les investigations sont terminées, le débat judiciaire ne fait que commencer.